

Québec, le 14 avril 2021

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires, des commissions scolaires ainsi que des établissements d'enseignement privés,

Comme l'a annoncé le ministre de la Santé et des Services sociaux le 13 avril dernier, la vaccination contre la COVID-19 a été élargie partout au Québec pour certaines personnes souffrant d'une maladie chronique ainsi que pour les travailleurs essentiels de milieux à risque important d'éclosion. Parmi les travailleurs essentiels figurent les membres du personnel des écoles et des centres. Cette reconnaissance du personnel scolaire parmi la liste des travailleurs essentiels répond à des demandes reçues des représentants des réseaux scolaires qui souhaitaient que le personnel des établissements scolaires puisse être vacciné dès que possible.

Les personnes du réseau scolaire considérées comme offrant des services essentiels aux fins de la vaccination sont les membres du personnel des écoles primaires et secondaires ainsi que des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes. Afin de contribuer aux efforts dans la lutte contre la propagation de la COVID-19 et de ses variants, ces personnes peuvent prendre rendez-vous pour se faire vacciner contre la COVID-19 dès aujourd'hui. Le personnel scolaire de Montréal peut quant à lui prendre rendez-vous depuis la semaine dernière.

Rappelons que la vaccination n'est pas une obligation imposée par l'employeur, mais plutôt un choix offert aux citoyens; aussi, cette option s'exerce sans libération du personnel. Nous invitons les personnes concernées à prendre rendez-vous en dehors de leurs heures de travail. Si cela n'est pas possible, elles pourraient se prévaloir des dispositions prévues aux conventions collectives applicables (ex. : congé de maladie).

Ces personnes peuvent visiter le site Quebec.ca/vaccinCOVID pour prendre leur rendez-vous. Elles devront également présenter une preuve d'emploi (ex. : carte d'employé avec photo, talon de paie, adhésion à leur ordre professionnel ou lettre de l'employeur avec mention du titre d'emploi).

Nous vous prions de recevoir nos sincères salutations.

Le sous-ministre,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Alain Sans Cartier